

QUÉBEC

M.R.C. DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES

Règlement numéro 20-778

Modifiant le règlement #135 concernant la
création du fonds de roulement

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

Attendu que la Municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 1 338 200 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la Municipalité;

Attendu que la Municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 750 000 \$;

Attendu que la Municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de 500 000 \$;

Attendu qu'avis de motion a été régulièrement donné par madame Mélanie Royer-Couture, conseillère, à la séance du 2 mars 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Denis Roy, conseiller, appuyé par monsieur Magella Tremblay, conseiller, et unanimement résolu qu'un règlement soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil municipal est autorisé à augmenter son fonds de roulement d'un montant de 500 000 \$.

ARTICLE 3

À cette fin, le conseil municipal est autorisé à emprunter un montant de 1 250 000 \$ sur une période n'excédant pas 10 ans (ou un terme moindre).

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2020.



Parise Cormier, maire



Martin Leith, secrétaire-trésorier